

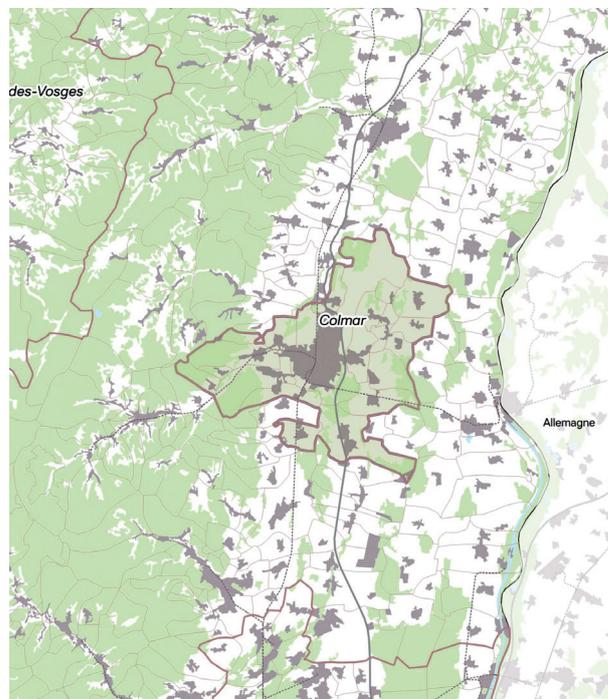
# Colmar Agglomération

Portrait d'agglomération

## DATES CLÉS

- 1<sup>er</sup> novembre 2003 : création de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC)
- 1<sup>er</sup> Janvier 2012 : adhésion de 5 communes
- 1<sup>er</sup> Janvier 2016 : adhésion de 6 communes
- 2015 : changement de nom. La Communauté d'Agglomération de Colmar devient Colmar Agglomération (20 communes)
- Président : Gilbert Meyer

	Population	Nombre de communes	Superficie (km <sup>2</sup> )
Ville centre - Colmar	67 956	1	67
Colmar Agglomération	110 978	20	244
SCoT Colmar Rhin Vosges	151 867	60	657



**7-ST**  
Sources : IGN Geofla 2016  
Réalisation : ADEUS, mars 2017

Périmètres  
— limite d'agglomération — autoroute  
— commune — voie ferrée

## COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE COLMAR

### 4 compétences de plein droit :

- **Développement économique** : zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire...
- **Aménagement de l'espace communautaire** : Schéma de cohérence territoriale; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation des transports urbains ; pistes cyclables intercommunales ; contribution aux grandes infrastructures de transport ferroviaire et aux grandes liaisons routières d'intérêt communautaire
- **Équilibre social de l'habitat** : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat...
- **Politique de la ville dans la Communauté** : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; prévention, sécurité.

### Compétences optionnelles :

- Assainissement des eaux usées.
- Production et distribution de l'eau potable.
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

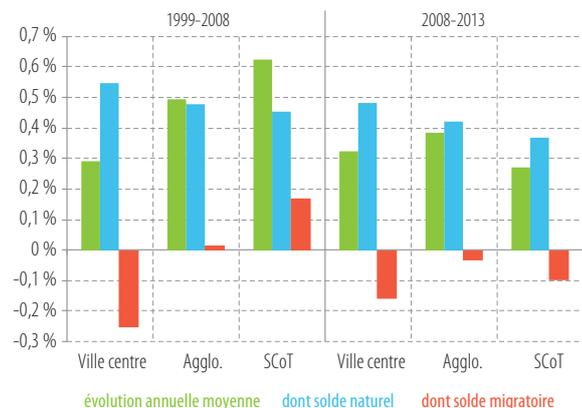
### Des compétences facultatives :

- Construction et gestion de la fourrière animale et construction d'un refuge animal.
- Construction et gestion de la fourrière automobile.
- Création et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage.
- Entretien, conservation et valorisation du canal du Muhlbach.
- Sécurité civile : coordination des moyens et actions.
- Actions de promotion touristique de l'agglomération.
- Prestations de services : Colmar agglomération peut confier par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.
- Maîtrise d'ouvrage : Colmar agglomération peut exercer à la demande d'une commune adhérente, un ou plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage public pour des missions relatives à une opération relevant de la compétence communale.
- Eaux pluviales.

## LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

### Les dynamiques démographiques ville centre/Agglo./SCoT.

Une ville centre qui gagne en attractivité résidentielle (source : INSEE)

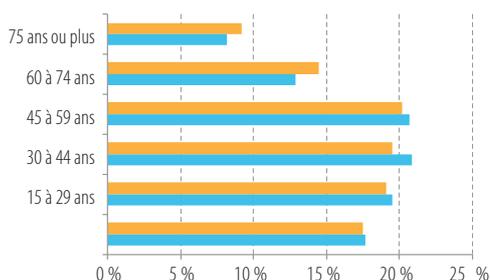


Colmar a vu sa croissance démographique légèrement augmenter entre les deux périodes intercensitaires, celle-ci ayant réussi à amoindrir le déficit migratoire. A l'échelle de l'intercommunalité et même à l'échelle du SCoT, la tendance est l'inverse de celle de la ville centre. On observe un déficit migratoire sur la période 2008-2013, qui a fait chuter la croissance démographique. Les prix du foncier élevés à la périphérie proche de Colmar et la proximité du vignoble sont des facteurs qui ne sont pas étrangers à cette évolution : ils favorisent une attractivité renouvelée pour le centre d'agglomération mais repoussent également les ménages (accédant à la propriété en maison individuelle notamment) au-delà de l'agglomération même. Par ailleurs, la part des classes d'âges de moins de 60 ans, réduite sensiblement entre 2008 et 2013 reste néanmoins dans les moyennes des agglomérations du Grand Est. A l'opposé, la part des populations de plus de 60 ans se renforce légèrement.

### Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges

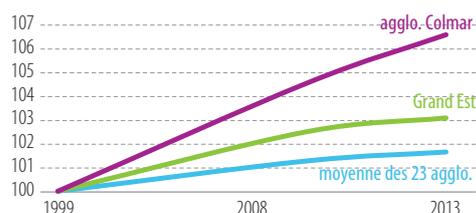
en 2008 et en 2013. Une légère tendance au vieillissement qui s'inscrit dans la moyenne des agglomérations du Grand Est

(source : INSEE)



### Évolution comparée de la population

source : INSEE



## REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

### Un revenu moyen plus bas

	Colmar Agglomération	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	26 564 €	+ 16,4 %	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	50 %	+ 9,4 points	55 %

source : DGI

	Colmar Agglomération	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	7,1 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,43	0,49 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Avec un revenu moyen par foyer fiscal de 26 500 € par an en 2014, Colmar Agglomération affiche une moyenne supérieure de plus de 1 000 € à l'ensemble des agglomérations du Grand Est, et une progression de 16 % depuis 2006. Cette valeur élevée peut s'expliquer par la présence dans l'agglomération de fonctions tertiaires supérieures, notamment hospitalières et administratives, Colmar étant la préfecture du Haut-Rhin. La part de foyers fiscaux non imposables, même si elle a augmenté de 9 points entre 2006 et 2014, reste plus faible que la moyenne observée entre les agglomérations de la région Grand Est.

La part de la population couverte par le RSA est inférieure à celle constatée pour l'ensemble des 23 agglomérations du Grand Est, avec 7 %. L'IDH4 présente également une valeur relativement proche de la médiane des 23 agglomérations de référence, bien qu'un peu inférieure.

## HABITAT ET CONSTRUCTION

### Un ralentissement de la construction de logements neufs

#### Construction neuve

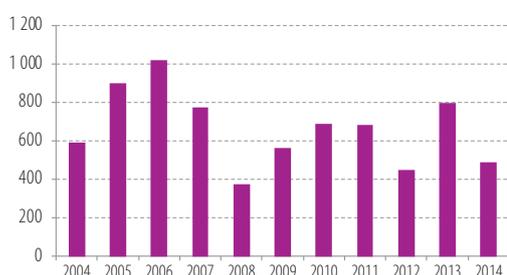
sources : INSEE, Sit@del2

Colmar Agglomération	
Moyenne 2005-2009	727
Moyenne 2010-2014	623
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
Colmar Agglomération	15 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

Avec une moyenne de près de 620 logements construits par an, Colmar Agglomération affiche un fléchissement sensible de la production moyenne de logements neufs depuis 2005, à l'image de l'ensemble des 23 agglomérations. Le taux de construction y est supérieur, avec 15 logements construits de 2004 à 2014 pour 100 ménages, contre près de 12 pour l'ensemble des agglomérations du Grand Est. On constate une quasi stabilité de la vacance entre 2008 et 2013. Celle-ci reste « raisonnable » dans l'agglomération, à un peu plus de 7 % et permet la fluidité du marché du logement.

#### Évolution de la construction neuve

source : INSEE



#### Évolution de la vacance sources : INSEE, Sit@del2

Colmar Agglomération		Moyenne des 23 agglomérations	
2008	2013	2008	2013
7,2 %	7,4 %	7,1 %	8,4 %

## LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

#### Migrations résidentielles en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
CC Pays Rhin Brisach	9,5 %	Eurométropole Strasbourg	11,4 %
CA m2A	8,8 %	CA m2A	9 %
Autres pays	8,5 %	CC Pays Rhin Brisach	8,4 %
Eurométropole Strasbourg	7,7 %	CC Vallée de Kaysersberg	6 %
CC Pays de Ribeauvillé	6,1 %	CC Pays de Ribeauvillé	5,7 %

#### Navettes domicile-travail en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
Colmar Agglomération	58 %	Colmar Agglomération	72 %
CC Pays Rhin Brisach	6 %	CA m2A	5 %
CC Vallée de Munster	5 %	CC Pays Rhin Brisach	4 %
CA Vallée de Kaysersberg	5 %	Eurométropole Strasbourg	3 %
CA m2A	4 %	CC Pays de Ribeauvillé	2 %

#### Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

Colmar Agglomération	Moyenne des 23 agglomérations
72 %	76 %

Ces dernières années, l'agglomération colmarienne a principalement attiré des habitants de la Communauté de Communes voisine, de l'agglomération voisine de Mulhouse, voire même de l'Eurométropole. Dans des proportions quasi équivalentes, l'agglomération est attractive pour des populations étrangères et principalement allemandes. La position centrale au cœur de l'Alsace et les excellentes connexions ferroviaire et autoroutière ne sont pas étrangères à ce phénomène et favorisent également des flux sortants quasi équivalents vers les deux autres pôles principaux en Alsace.

Avec ses 37 000 emplois salariés privés, l'agglomération colmarienne est un pôle d'emplois important pour le Centre Alsace, qui se traduit par l'importance du cabotage dans les migrations domicile/travail. Les flux entrants et sortants avec les Communautés de Communes voisines ou même les autres agglomérations alsaciennes, sont finalement assez faibles.

## LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

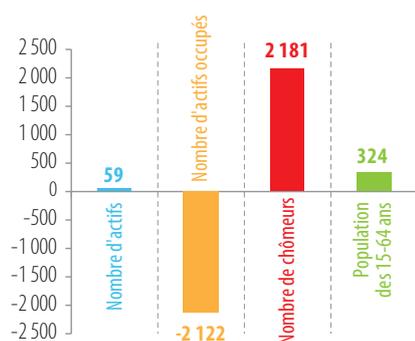
### L'hôtellerie et la restauration ne connaissent pas la crise

		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	Colmar agglo.	74,7 %	66,2 %	11,3 %
	Moyenne des 23 agglo.	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	Colmar agglo.	74,4 %	63,0 %	15,3 %
	Moyenne des 23 agglo.	71,2 %	60,3 %	15,4 %

source : INSEE

Le taux d'activité de Colmar Agglomération est supérieur à la moyenne des 23 agglomérations du Grand Est, avec près de 75 % en 2013, contre 71,2 %, de même que le taux d'emploi, tandis que le taux de chômage y est quasi identique, autant de signaux plutôt positifs sur le dynamisme économique. En revanche, à l'instar de la grande majorité des intercommunalités, de la zone d'emploi, de la région, et de la France, la hausse constatée du taux d'activité camoufle une baisse du taux d'emploi et une hausse du taux de chômage.

### Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



### Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008) (source : ACOSS)

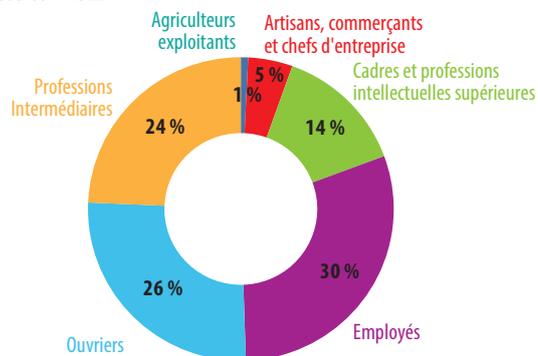


L'évolution de l'emploi salarié privé dans l'agglomération colmarienne a suivi une trajectoire différente de celle constatée sur la région Grand Est et sur l'ensemble des 23 agglomérations, avec une remontée en 2011, suivie d'une forte baisse les années suivantes. Au final, de 2008 à 2015, la baisse y a été moins importante. L'économie colmarienne est spécialisée dans trois activités qui sont globalement en repli au niveau national : le bois-papier-carton, la métallurgie et la fabrication de machines et équipement. Mais le secteur de l'hôtellerie-restauration, déjà sur-représenté, continue de progresser, ce qui laisse à penser que la zone d'emploi de Colmar est résolument orientée vers le tourisme.

## Des CSP à l'identique des 23 agglomérations, un moindre emploi présentiel

### Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



La répartition des catégories socioprofessionnelles de Colmar Agglomération est quasiment en tous points identique à la répartition moyenne des CSP dans les agglomérations du Grand Est. Seuls les ouvriers sont d'un point moins nombreux, et les professions intermédiaires d'un point plus nombreux.

La part de l'emploi présentiel augmente et atteint les 70 % en 2013, dépassant ainsi la moyenne des agglomérations du Grand Est. Le caractère résidentiel de l'économie colmarienne s'accroît : entre 2008 et 2013, les emplois industriels ont perdu plus de 1 200 postes tandis que les activités tertiaires en ont gagné près de 800. Les activités industrielles qui représentaient 26 % des salariés en 2009 n'en représentent plus que 24 % en 2014.

### Part de l'emploi présentiel

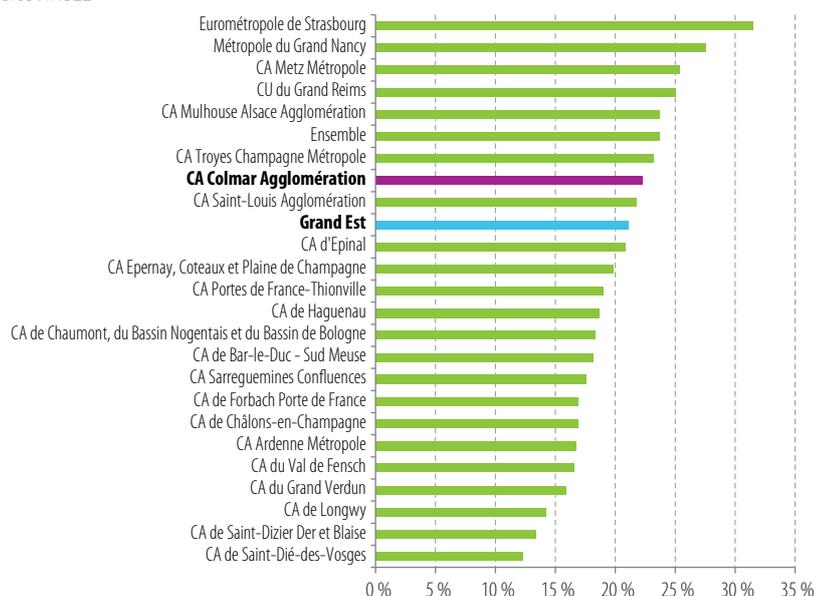
source : INSEE

	Colmar Agglomération	Moyenne des 23 agglomérations
2008	67,5 %	67,4 %
2013	70,0 %	68,7 %

La part des emplois métropolitains supérieurs présents sur le territoire est identique entre 2008 et 2013 pour s'établir à 22 %. En cela, Colmar Agglomération reste dans le top 10 des agglomérations du Grand Est concentrant le plus d'emplois métropolitains avec les autres agglomérations du pôle métropolitain que sont Mulhouse et Strasbourg.

### Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



## LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

### État des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètre...) et autres documents définissant la ou les stratégie(s) territoriales.

- Une stratégie du réel fondée sur la mise en place d'actions ciblées : des actions directes et concrètes qui traduisent une vision pragmatique.
- Le 3<sup>ème</sup> PLH a été lancé en juillet 2016.
- Le PDU 2011-2021 est en cours de mise en œuvre.
- Partenariats intercommunaux forts au travers notamment de la politique des fonds de concours et d'une mutualisation de moyens.

### Quel est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

- Colmar, en position médiane de l'Alsace, voit son attractivité renforcée par sa proximité immédiate avec quatre métropoles, Strasbourg, Mulhouse, Fribourg et Bâle. Colmar constitue en outre un nœud plurimodal. Ainsi, le TER 200 est un atout fondamental pour l'attractivité économique et résidentielle de l'agglomération. La présence de l'aéroport constitue également un facteur important d'attractivité. L'agglomération colmarienne s'impose par son rayonnement économique, résidentiel et culturel, régional et transfrontalier, en pôle économique structurant majeur du Centre-Alsace.
- Colmar Agglomération fait partie du Pôle Métropolitain Strasbourg-Mulhouse-Colmar.
- Colmar et son agglomération font partie du SCoT Colmar-Rhin-Vosges. Afin de garantir un développement équilibré sur le territoire, le SCoT est structuré en 5 niveaux de polarités. L'armature urbaine du SCoT est considérée non comme une concurrence entre les différents niveaux, mais bien comme une complémentarité permettant de conforter le poids et le rayonnement de l'agglomération qui sont à la fois moteur, et gage du développement de l'ensemble du territoire. A ce titre, le poids de Colmar Agglomération est essentiel pour le développement du territoire. Il assure des fonctions redistributives de la croissance économique pour l'ensemble du territoire du SCoT. Cette approche légitime sa nécessaire croissance dans les domaines économiques, de l'habitat, de l'emploi et des équipements à rayonnement régional ou supérieur. Tous les niveaux de l'armature urbaine travaillent en synergie.

### Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique (offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire...) ?

#### • Favoriser le développement et l'implantation des entreprises

- Mettre en œuvre une offre de qualité dans l'accueil et l'accompagnement des entreprises, quelles que soient leur phase de développement, leur taille ou leur activité, notamment par une politique dynamique et attractive en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise. Plusieurs projets en cours de réflexion sont susceptibles à plus ou moins long terme de modifier les polarités économiques actuelles de l'Agglomération et induisent la nécessité d'anticiper les évolutions qui pourraient en découler (en termes d'infrastructures, d'équipements, de services...). Les questions de la maîtrise foncière et du travail en amont avec les investisseurs sont placées au cœur de ces réflexions. En outre, elles sont menées en concertation avec les communes pour tendre vers une répartition équilibrée de l'offre et une consommation raisonnée de l'espace, objectifs traduits dans les documents d'urbanisme (PLU et SCoT). C'est le cas par exemple au sud de l'Agglomération, entre Colmar (secteur Biopôle) et Wettolsheim (secteur d'implantation de l'entreprise RICOH), pour mettre en synergie les documents d'urbanisme et favoriser l'émergence à long terme d'un nouveau pôle économique (continuité de l'existant, desserte routière et transports en commun, connexion à la gare, raccordement haut débit, ...). Ces objectifs se retrouvent également dans les projets de reconversion de friches. C'est dans cette perspective que Colmar Agglomération se dote d'une stratégie prospective en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises.
- Proposer une offre différenciée en confortant le positionnement stratégique du Biopôle de Colmar : par la présence de nombreux acteurs académiques reconnus, le Biopôle apparaît naturellement comme un véritable pôle de compétences sur les domaines stratégiques de la vigne et du vin et de l'Agro-environnement. Colmar Agglomération a pleinement conscience de l'enjeu que constitue ce site en matière de développement économique et du potentiel qu'il revêt pour l'Agglomération. Ainsi, des projets d'extension sont actuellement à l'étude qui doivent permettre, à court terme, le développement d'une nouvelle offre foncière dans l'objectif notamment d'accueillir des entreprises dont l'activité est liée à ces domaines stratégiques.

### • Soutien à la compétitivité des entreprises

- par le maintien d'une pression fiscale modérée sur les entreprises de l'agglomération.
- par un partenariat avec la Région Grand Est pour bonifier les aides directes aux entreprises. Dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII Grand Est, en cours d'élaboration, Colmar Agglomération souhaite poursuivre, voire intensifier ce partenariat au travers des nouveaux dispositifs d'aides aux entreprises qui seraient déployés.
- réflexions en cours pour la mise en place d'un dispositif de soutien à l'Immobilier d'entreprise en partenariat avec ALSABAIL. Dans cette perspective, Colmar Agglomération souhaite que la Région Grand Est s'associe à cette réflexion.

### • Soutenir le dynamisme économique

- Lutte contre la vacance des locaux d'activités par la mise en place d'aides directes aux nouveaux exploitants.
- Par les politiques qu'elle mène au travers de ses compétences liées à l'habitat et à l'énergie. L'une des actions phares porte sur le soutien aux travaux d'économie d'énergie dans l'habitat. Outre le bénéfice en matière d'économie d'énergie et de bilan carbone, ces travaux visent à dynamiser l'activité artisanale de proximité.

## Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle ? Urbanisme, habitat, transports, grands équipements, environnement...

- L'agglomération possède une volonté de mutualiser les obligations issues de la loi SRU concernant la production de logements sociaux à l'échelle de l'ensemble du territoire. En terme de gouvernance, la loi consacre l'intercommunalité au cœur du dispositif et des réflexions concernant le domaine de l'habitat.
- En matière de production de logements, le constat et les objectifs affichés dans les différents documents de planification (PLU et SCoT) montrent qu'un enjeu fort est d'offrir un parcours résidentiel adapté à tous les citoyens. Il est donc important de pouvoir proposer un panel de logements qui réponde aux différentes demandes.
- Poursuite d'une politique dynamique en matière d'investissement par la ville centre (35 M€ par an en moyenne) et par Colmar Agglomération (15 à 20 M€ par an) : Musée Unterlinden, création du Centre Européen du Livre, Parking silo Gare-Bleylé, base nautique de Colmar-Houssen, nouveau programme de rénovation urbaine...

## QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

Généralisant une portée prescriptive, les dispositions du SRADDET seront opposables aux documents d'urbanisme. De caractère transversal, le SRADDET n'a pas vocation à remettre en cause les équilibres territoriaux mais doit veiller à leur mise en cohérence à l'échelle du Grand Est.

Dans cette perspective, les territoires doivent donc être étroitement associés à son élaboration afin que soient prises en compte et respectées les spécificités de chaque territoire et des acteurs qui contribuent à leur développement et ce dans toutes les dimensions qui le constituent (notamment dans les schémas qu'il remplace : climat-air-énergie, cohérence écologique, intermodalité, infrastructures et transport, gestion des déchets).

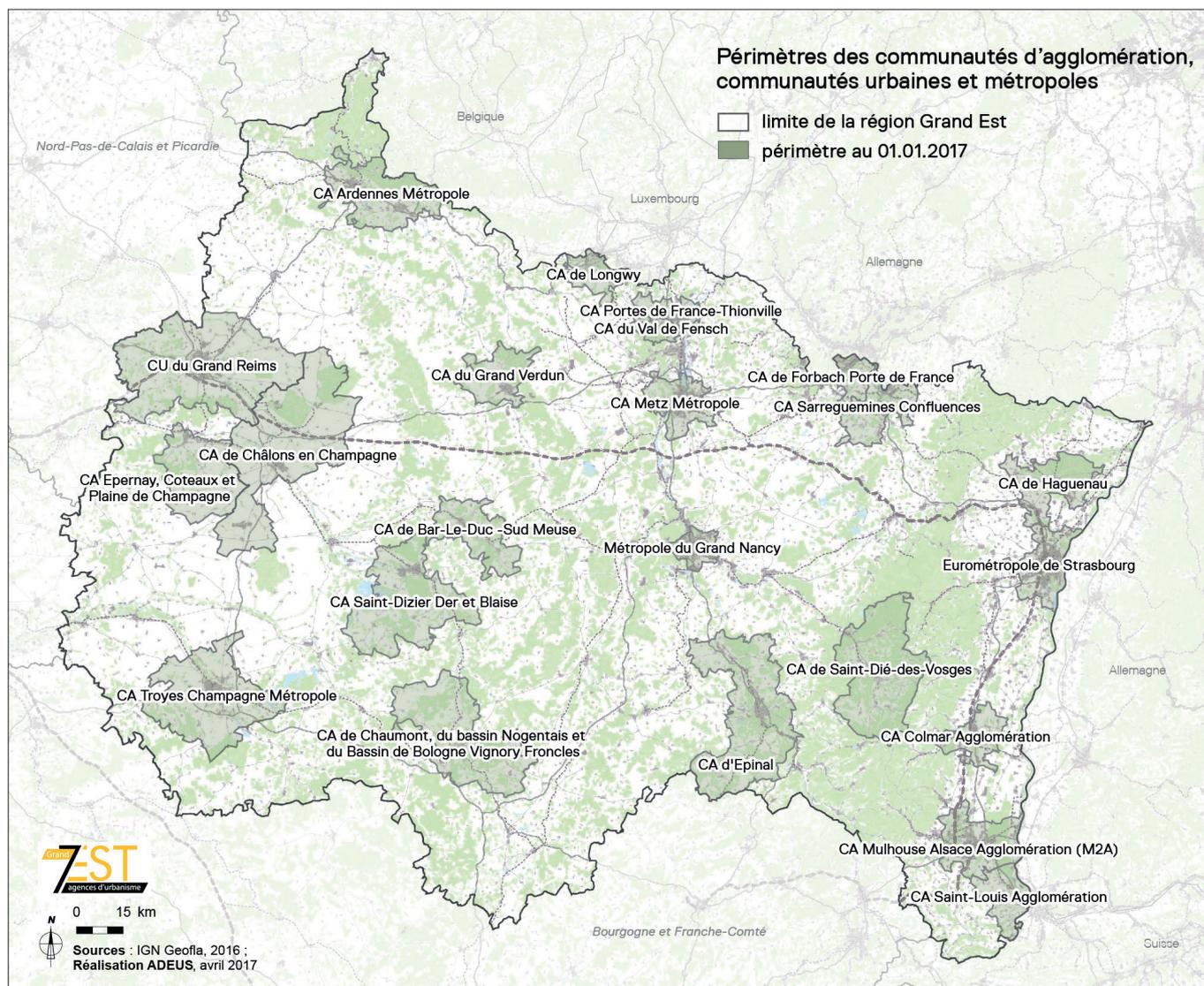
Ainsi, le SRADDET ne doit pas être un outil « de plus » ou un outil « qui s'impose » aux logiques mises en œuvre à l'échelle des intercommunalités, des agglomérations, des SCoT ou bien encore des pôles métropolitains.

Il doit permettre de renforcer les logiques territoriales génératrices de valeur ajoutée.

Les enjeux pour les territoires sont forts notamment en matière d'économie et d'infrastructures constituant des éléments différenciateurs, voire fondateurs.

Dans ce contexte, Colmar Agglomération souhaite qu'une attention particulière soit portée aux enjeux liés :

- **au devenir du Port Rhénan et de la zone BNHG,**
- **au confortement de l'Aéroport de Colmar (Point de Passage Frontalier pour les vols extra-Schengen - ouvert 24h/24h),**
- **au barreau Sud de Colmar, qui doit permettre une meilleure connexion entre les 2 axes nord-sud qui ceinturent l'Agglomération (RD 83 et A 35),**
- **au confortement de l'offre TER et au renforcement de l'offre TGV,**
- **au renforcement de l'offre du Biopôle sur les domaines stratégiques qui en font sa spécificité.**



Les « 23 agglomérations » désignent les communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Mars 2017

Analyse et rédaction : Jennifer Keith, AURM  
 Traitement statistique : Marie Charlotte Devin, AGURAM  
 Cartographie : Fanny Chailloux, ADEUS  
 Mise en page : ADEUS